N° 155/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIR- ET- CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE : ESPACE AUTOMOBILES MATRA

DÉCISION

Finances locales – Décisions budgétaires

Objet : Tarif nouveau produit Boutique

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus et notamment l'alinéa 2 ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le tarif d'un nouveau produit à la boutique du Musée Espace automobiles Matra ;

DÉCIDE

Article 1 – la vente de article suivant :

- Magazine Tazio 24H Le Mans au prix de **18 Euros**

et ce, à compter du 28 juin 2024

Article 2 – La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 – Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet https://www.telerecours.fr.

Fait à Romorantin-Lanthenay, Le 26 juin 2024

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 27 JUIN 2024

Publié ou notifié le 27 JUIN 2024

Mis en ligne sur le site internet le 27 JUIN 2024

Le Maire,

MAIRIE DE ROMORANTIN-LANTHENAY (L. et Ch)

Jeanny LORGEOUX.